Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 692

Artikel: Pendule : quitter la ville pour travailler
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025023

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PENDULE

Quitter la ville pour travailler

On connaît le mouvement migratoire des campagnes vers les villes, des régions périphériques vers les centres développés. Mouvement amplifié par la récession économique, avec à la clef les déséquilibres démographiques — vieillissement des régions abandonnées — et d'équipements — logements vides ici, pénurie aiguë là.

Mais ces centres qui attirent n'offrent pas toujours des conditions favorables à l'activité économique. Les services publics, les grandes régies notamment, y souffrent même d'un manque chronique de main-d'œuvre; la rareté des logements et le coût de la vie dans les grandes villes dissuadent les candidats potentiels.

Cette situation a poussé un jeune artisan genevois, Alain Kirchhof, à quitter la ville du bout du lac Léman pour s'installer à la Vallée de Joux. Ce joaillier-sertisseur établi à son compte depuis 1966 emploie deux ouvriers. A Genève, il existe une trentaine d'ateliers semblables, qui n'effectuent d'ailleurs que le tiers du travail offert par les horlogers et les joailliers: la plus grande partie des commandes est exécutée en Espagne, en Italie et en France.

Un marché existe donc. Mais lorsqu'Alain Kirchhof a décidé de développer son entreprise, il s'est heurté au coût élevé des locaux, au manque de personnel qualifié et à l'impossibilité de loger des employés qu'il aurait pu faire venir de l'extérieur. D'où cette décision d'émigrer à la Vallée de Joux où les conditions sont beaucoup plus favorables: une ancienne usine d'horlogerie, des appartements disponibles, des travailleurs qualifiés recyclables dans la branche.

Le nouvel atelier dont l'activité démarre en août offre une quinzaine de postes de travail, des places d'apprentissage, avec des perspectives d'extension. Le projet a été encouragé par la commune du Chenit et soutenu par l'Association pour la diversification de l'activité économique de la Vallée de Joux, de l'Etat de Vaud et par la Confédération.

ESPOIR

Le compte à rebours du service civil

Refusée sans appel ni contre-projet tant par le Conseil fédéral l'année dernière que par le Conseil des Etats, l'initiative populaire «pour un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte» devait subir le même sort devant le Conseil national lors de la session de juin. Mais elle ne parut finalement pas à l'ordre du jour, histoire, comme beaucoup l'ont compris depuis lors, de permettre l'aboutissement des pourparlers menés au sein d'un «groupe de travail» comprenant des membres de diverses organisations et au sein duquel le Département militaire s'était fait représenter.

Le 4 juillet 1983, le Conseil de la Fédération des églises protestantes de la Suisse pouvait présenter le contre-projet dont on trouvera le texte complet ci-contre.

MÊME LA «NZZ»

Fait intéressant, ce texte a été jugé digne d'examen tant par le comité d'initiative que par certains milieux traditionnellement opposés à l'objection de conscience (voir par exemple l'éditorial nuancé publié par la «NZZ» du 23/24 juillet 1983).

Il est trop tôt pour dire si cette nouvelle proposition suffira à débloquer un débat pratiquement interrompu depuis le refus de l'initiative dite de Münschenstein en décembre 1977. Il faut en particulier attendre la réunion à fin août du comité de l'initiative pour un authentique service civil, qui devra tenter de se prononcer sans se laisser écraser par l'énorme responsabilité de risquer un nouvel — et durable cette fois — échec devant le peuple et les cantons.

L'INEFFABLE MAJOR

En marge de ce débat fondamental, ou plutôt très, mais très au-dessous de ce débat, l'ineffable major Roland Troyon, gardien-chef de l'aéroport intercontinental de Cointrin, rappelle son opposition aux «objecteurs, réfractaires, simulateurs» dans la dernière livraison (N° 27) de son périodique trimestriel bilingue pompeusement intitulé «Justice et Vérité». Il fait en les termes suivants, dont le caractère diffamatoire n'a échappé qu'à lui-même.

J'ai déjà abondamment dit et écrit tout le mépris que je ressens pour ceux de nos concitoyens qui se refusent à défendre leur pays, quels que soient les motifs invoqués.

Mon propos d'aujourd'hui n'est pas de revenir sur l'attitude de ces deux catégories de fumistes et d'utopistes, encore qu'aucune occasion de stigmatiser celle-ci ne soit à écarter, mais bien de m'attaquer à une troisième catégorie de salopards plus sournois, plus machiavéliques, j'ai nommé celle des... SIMULATEURS.

Ils seraient des centaines, voire des milliers, à avoir réussi à se faire dispenser «MÉDICALEMENT» du service militaire, sans qu'il soit possible de le prouver, malheureusement.

Les archives «médicales», comme chacun sait,